

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine**  
**du**  
**Vendredi 5 février 2021 à 14h30**  
**Salle des Ardoisières à Sainte-Marie (35)**

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION**

Les délégués du Syndicat Mixte EPTB Vilaine se sont réunis le **vendredi 5 février 2021 à 14h30** salle des ardoisières à Sainte-Marie (35), pour le Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY.

**Ordre du jour :**

- Approbation du PV de la séance du 11 décembre 2020
- 1- Modification du Règlement Intérieur
- 2- Délégation de signature au Président concernant les « MAPA »
- 3- Attribution et délégation de pouvoir au Bureau Syndical
- 4- Information sur les procédures de dissolution des syndicats de Bassin versant
- 5- Intervention du Président de la CLE et du Directeur de l'Agence de l'eau
- 6- DOB
- Questions diverses
- Information sur le SDAGE
- Formation et accueil des élus

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Collège des EPCI :**

- M. Alain GUIHARD, Arc Sud Bretagne
- M. Vincent MINIER, Bretagne Porte de Loire Communauté
- Mme Soazig LE TROADEC, Communauté de communes de Brocéliande
- M. Michel POUPART, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval
- M. Sébastien CROSSOUARD, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval
- M. Philippe JOUNY, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas des Bois
- Mme Claire THEVENIAU, Communauté de communes de la région de Nozay
- M. Jean-Michel BUF, Communauté de Communes de la Région de Blain
- M. Thierry EVENO, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
- M. David VEILLAUX, Liffré-Cormier Communauté
- M. Jean RONSIN, Montfort Communauté
- M. Yann YHUEL, De l'Oust à Brocéliande Communauté
- M. Jean-Claude BELINE, Pays de Chateaugiron Communauté
- M. Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté
- M. Bernard LECUYER, Pontivy Communauté
- M. Joël TRIBALLIER, Questembert Communauté
- M. Jean-François MARY, Redon Agglomération
- M. Yohann MORISOT, Redon Agglomération
- M. Pascal HERVÉ, Rennes Métropole

M. Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté  
M. Patrick HERVIOU, St Méen-Montauban Communauté  
M. Daniel HOUITTE, Val d'Ille-Aubigné Communauté  
Mme Michèle MOTEL, Vallons de Haute Bretagne Communauté  
M. Jacques LARRAY, Vallons de Haute Bretagne Communauté  
Mme Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté  
M. Michel ERRARD, Vitré Communauté

Collège Eau Potable :

M. Rémi PITRÉ, Production eau potable Ouest 35

Collège Département-Région :

M. Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique

**POUVOIRS :**

M. Joseph DAVID, CAP Atlantique EPCI donne pouvoir à M. J-F MARY, Redon agglomération  
M. Jean-Yves HENRY, CC Erdre et Gesvres donne pouvoir à M. POUPART, CC Châteaubriant-Derval  
M. Vincent COWET, Syndicat Eau du Morbihan donne pouvoir à M. Rémi PITRÉ, Production eau potable Ouest 35

Assistaient également à la séance :

Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine  
Jean PLACINES, Directeur de la Délégation Armorique de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne  
Jean-Luc JEGOU, Directeur Général de l'EPTB Vilaine  
Hélène CALLE, Responsable Administrative et Financière à l'EPTB Vilaine  
Aldo PENASSO, Responsable Ouvrages hydrauliques et Inondations  
Christophe DANQUERQUE, Responsable Cellule Planification et prospective  
Stéphanie WOIMANT, Responsable Milieux Aquatiques et Biodiversité  
Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante de Direction et Vie des assemblées  
Mathilde GASTON, Coordinatrice du SAGE de la Vilaine

Secrétaire de séance : Vincent MINIER

\*

\* \*

Monsieur Jean-François MARY, Président, ouvre la séance après avoir fait un appel et vérifié que les règles de quorum sont respectées.

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

## SOMMAIRE

<b>I - LE CONTEXTE.....</b>	<b>4</b>
<b>II - LE BUDGET GENERAL.....</b>	<b>5</b>
1.RECETTES.....	5
1.1 Les Recettes du Socle .....	5
1.2 Les Recettes des compétences à la cartes .....	5
2.DEPENSES .....	7
2.1 Les dépenses des compétences SOCLE .....	7
2.2 Les dépenses des compétences « à la Carte ».....	10
<b>III - LE BUDGET EAU POTABLE.....</b>	<b>12</b>
1.RECETTES.....	12
2.DEPENSES .....	13
<b>IV - LES MOYENS DES SERVICES.....</b>	<b>14</b>
4.1 Moyens humains .....	14
4.2 Moyens matériels .....	20
<b>V - LA DETTE.....</b>	<b>20</b>
<b>VI - ANNEXE.....</b>	<b>21</b>

## I - LE CONTEXTE

Le budget 2020 devait être le premier exercice de la nouvelle gouvernance du Syndicat Mixte EPTB Vilaine composé majoritairement de 25 EPCI et de 2 syndicats « eau potable » mais aussi 2 départements et 1 Région, c'est en ce sens qu'il a été adopté le 28 février 2020.

Cependant avec la crise sanitaire liée au COVID-19, un certain nombre d'actions, de projets ont été retardés dans leur lancement ou exécution. Ce qui a eu des conséquences sur les dépenses mais également sur les recettes qui sont inférieures à ce qui avait été programmé. Du point de vu national, la crise économique va certainement peser sur les rentrées fiscales des collectivités territoriales et notamment sur les recettes des budgets des membres de l'EPTB.

L'enjeu majeur de l'exercice 2021 comme 2020 reste de simultanément poursuivre la mise en œuvre de la politique de l'eau sur le bassin de la Vilaine, y compris les grands projets structurants, tout en travaillant à la mise en œuvre de nouvelles compétences à la carte qui vont progressivement monter en puissance.

Les projets 2020 qui n'auront pu être mis en œuvre devront être reportés sur l'exercice 2021 en dépenses comme en recettes.

L'année 2021 sera également l'année de préparation de la future extension des activités de l'établissement sur les compétences GEMA et associées à l'amont de la Vilaine, la négociation des protocoles de transfert et des annexes financières devront non seulement permettre à l'établissement d'assurer un programme ambitieux qui devrait doubler le montant des programmes d'actions actuellement réalisés par les 5 syndicats de bassin versant mais également sécuriser les EPCI en leur apportant une lisibilité pluriannuelle sur leurs contributions à la carte tout en essayant d'alléger le poids de ces dernières sur leur section de fonctionnement.

La réalisation d'une prospective financière en 2021 devrait permettre de fixer les grands investissements du mandat, d'établir les besoins en financement et les seuils de recours à la dette, et de mener une évaluation des niveaux de participation des EPCI aux compétences socles. Une réflexion devra également être engagée au cours de cette prospective pour permettre aux EPCI de financer les transferts de compétences à la carte dans un objectif de pluri-annualité et de maîtrise de leur section de fonctionnement.

## II - LE BUDGET GENERAL

### 1.RECETTES

Les recettes de l'EPTB sont principalement composées des contributions des EPCI aux compétences socles et à la carte, soit un montant total de 1 920 k€ (dont 1 200 k€ pour les compétences socles) pour l'année 2021 et de subventions pour un montant total de 1 512 k€.

A ces contributions s'ajoutent celles des collègues département/région et eau potable pour un montant de 480 k€.

#### 1.1 Les Recettes du Socle

Côté recette, et selon la trajectoire validée dans les nouveaux statuts, les participations statutaires des départements fondateurs de l'IAV et de la Région, entrée à l'EPTB au 1<sup>er</sup> janvier 2020, vont être stabilisée à hauteur de 180 k€ en 2021. Les EPCI apportent majoritairement une participation établie à 720 k€, la participation du collège des structures « eau potable » reste à 300 k€. Le total des participations de l'ensemble des collègues s'élève à 1200 k€. Ces recettes permettent de financer les compétences socle de l'EPTB.

Un travail sur l'apport de recettes supplémentaires sera engagé à compter de 2021 pour diversifier les sources de financement de l'établissement et permettre de mener des actions de solidarité sur le bassin pour les prochaines années. Une convention avec le département du Morbihan qui n'est plus membre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 est en cours de finalisation et devrait permettre l'apport de 155 k€ de recettes annuelles supplémentaires à partir de 2021.

Les autres recettes de fonctionnement sont principalement apportées par le budget de l'eau potable (entre 1,5 et 2,5 M€ selon les années), et les subventions (Agence de l'eau, Régions, Etat, Europe...), ces dernières étant inférieures à 1,4 M€.

L'analyse des exercices précédents montre que les dépenses réelles de fonctionnement de la compétence socle s'élèvent à moins de 3,0 M€ (intérêts de la dette compris et hors actions particulières) ou à moins de 3,6 M€ avec les dotations aux amortissements. Ces dépenses correspondent aux besoins de financement en 2021.

Le niveau minimum d'investissements pour réaliser les missions et les actions de base, tel qu'il est mesuré sur la moyenne des dernières années, est estimé en moyenne 1M€/an avant l'intégration des barrages de Haute-Vilaine.

#### 1.2 Les Recettes des compétences à la cartes

Le transfert des compétences à la carte, effectif depuis 2020 pour la plupart des EPCI, pourra s'accompagner d'inscriptions de crédits supplémentaires en fonctionnement et en investissement mais financées par les recettes correspondantes issues des contributions des EPCI pour les compétences à la carte transférées. Bien entendu, il sera possible d'organiser les missions pour les prochaines années afin de répondre aux demandes des membres de l'EPTB.

#### Les recettes des compétences à la carte Prévention des Inondations (PI)

Concernant la compétence PI, 19 EPCI adhérents ont décidé de transférer la compétence. Pour l'année 2021, la signature de trois nouveaux protocoles est envisagée. L'EPTB sera alors opérateur « PI » sur la plus grande partie du bassin de la Vilaine, à l'exception de Loudéac Communauté (non adhérente à

l'EPTB), Rennes Métropole, Cap Atlantique et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (qui n'ont pas transféré la compétence PI), et des EPCI n'ayant qu'une partie marginale de leur territoire sur le bassin.

De ce fait, l'EPTB est devenu gestionnaire des ouvrages de ralentissement des crues du bassin de la Chère, des digues de protection de Saint Nicolas de Redon et de la digue de la Grande Plage à Damgan. Châteaubriant-Derval a en outre décidé de déléguer à l'EPTB la gestion de l'ouvrage hydraulique de l'étang des Forges de Moisdon-la-Rivière en dehors du protocole de transferts de compétences PI.

En juillet 2020, le 3ème Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), a été officiellement approuvé en Commission Mixte Inondations. Piloté par l'EPTB, il comporte 64 actions pour un budget global de 8,5 M€ TTC, dont 43 actions sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB (pour un budget de 5,3 M€ TTC). La notification officielle a tardé et a eu lieu au mois de novembre 2020. Les actions vont donc pouvoir démarrer à partir de 2021, dont plusieurs actions Prévention des Inondations (PI) à la carte, elles s'échelonnent sur 6 ans, jusqu'en 2026.

Le financement des actions PI à la carte pour 2021 sera financé pour 255 k€uros au titre du PAPI sur 755 k€uros d'actions.

Le programme d'actions étant important et fluctuant en fonction des années, il est apparu difficile pour les EPCI de financer ces actions sur la base d'un reste à charge réel annuel. Il est proposé pour 2021 de modifier les modalités financières de protocoles de transfert de la compétence PI afin de leur permettre de lisser leurs contributions sur la durée du programme d'actions entre 2021 et 2026, le montant de cette contribution annuelle lissée serait de 966k€/an.

#### Les recettes des compétences à la carte GEMA et associées

##### *Le territoire de l'UGVA*

Concernant la compétence « Gestion des milieux aquatiques » et compétences associées, l'Agence de l'eau Loire Bretagne devrait financer le programme d'actions du territoire de l'unité de gestion Vilaine Aval à hauteur de 396 k€ pour l'année 2021, la Région Bretagne à hauteur de 55 k€, le CD56 de 55 k€, le CD 35 de 51 k€ et le CD 44 de 12 k€, soit 569 k€ de recettes. Les EPCI concernés par le protocole venant financer le reste à charge par des contributions.

Là aussi une réflexion pour lisser ces contributions sur la durée du contrat territorial a été menée, elle permettrait de stabiliser la contribution des EPCI sur un montant total de 233 k€/an pour 2021 et 2022 avec une régularisation des contributions sur le reste à charge réel à l'issu du programme d'actions fin 2022-début 2023.

##### *Le territoire des unités Est et Ouest de l'amont de la Vilaine*

Concernant la réorganisation des compétences sur l'amont de la Vilaine, une étude du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine sur l'accompagnement sur les ressources humaines a été lancée.

Les programmes d'actions tant au niveau de la Prévention des Inondations que de la gestion des milieux aquatiques sont importants. Le financement du reste à charge par les EPCI sur des durées de programmes très courts pèse sur le montant des contributions qui sont financées par les sections de fonctionnement. Afin d'alléger ces montants et permettre leur étalement sur une durée supérieure aux programmes d'action, il semble nécessaire de lancer une réflexion pour financer une partie de ces actions par un recours à l'emprunt.

Le lancement d'une prospective financière début 2021 devrait permettre d'évaluer les marges de manœuvre de l'établissement sur ce dernier point.

## 2.DEPENSES

Le décalage de certains travaux de 2020 sur 2021 comme les travaux de révision des vannes du barrage d'Arzal qui devait se terminer en 2020 vont interférer avec d'autres travaux dont le démarrage était envisagé sur 2021 (rénovation des gabions du barrage ou la passe à poisson) ce qui devraient porter les dépenses d'investissement sur le socle à 2,85 M€. Les excédents 2020 estimés à reporter sont de 1,30 M€ pour la section de fonctionnement et 670 k€ pour la section d'investissement.

De manière générale les crédits disponibles pour de l'investissement ne permettent pas de prendre en compte de grands projets comme par exemple l'écluse anti-salinité. Les recettes prévues permettent de financer sans recourir à l'emprunt les investissements à condition de générer un excédent de fonctionnement de l'ordre de 1 M€.

Dépenses d'investissement	2016	2017	2018	2019	2020
<b>En K€</b>					
Budget principal	1,389	1,492	2,081	2,050	1,082
Budget eau potable	0,937	6,528	6,806	5,846	3,555

Les crédits du budget pour les missions socles seront sensiblement en hausse en investissement et assez stables en fonctionnement.

Sur les derniers exercices, une baisse constante des charges générales de fonctionnement avait été constatée suites aux efforts pour maîtriser les dépenses avant de remonter en 2020 en raison de l'extension des activités de l'établissement notamment avec le transfert des compétences à la carte. Cette hausse des dépenses devrait se poursuivre sur 2021 et les années suivantes pour répondre aux nouvelles extensions d'activités de l'établissement en lien avec le développement des compétences à la carte et qui vont nécessiter une adaptation de l'établissement sur toutes ses fonctions ressources (ressources humaines, finances, marchés publics, système d'information...).

### 2.1 Les dépenses des compétences SOCLE

#### 2.1.1 Le SAGE, fil conducteur de nos actions

Au dernier trimestre 2019, une nouvelle organisation s'est mise en place au sein de l'EPTB comprenant une direction, un pôle Administratif et Financier, un pôle Eau Potable et Hydraulique, un pôle Milieux Aquatiques et Biodiversité et une cellule Planification.

**Le SAGE est le fil conducteur de l'ensemble des actions de l'EPTB Vilaine.** Les pôles et cellule techniques assurent des missions opérationnelles de déclinaison du SAGE et d'autres missions socles de l'EPTB. Ils assurent également les missions à la carte.

#### 2.1.2 La cellule planification

La Cellule Planification mise en place en octobre 2019 assure les missions concernant :

**La planification** : pilote l'élaboration et la révision des documents de planification de l'EPTB (SAGE, SLGRI, PAIC) ; assure l'animation et le secrétariat de la Commission Locale de l'Eau et garantit la liaison avec l'EPTB, les EPCI et les syndicats de bassin ; accompagne les maîtres d'ouvrages locaux sur les aspects planification/évaluation ; structure l'action de l'établissement dans le domaine de l'aménagement du territoire.

**L'évaluation** : réalise l'évaluation des politiques publiques de l'eau dans le cadre du SAGE.

**Le Centre de ressources** : pilote la fonction de centre de ressources de l'EPTB en créant, maintenant et développant la bancarisation des données, la mise à disposition d'outils, la mutualisation de ressources, et en soutenant des solutions innovantes.

**La sensibilisation** : définit les objectifs généraux, les besoins et les publics en matière de sensibilisation et de formation en coopération avec les pôles.

Les financements extérieurs pour l'animation et la mise en œuvre du SAGE sont particulièrement importants et concernent 82 mois d'ETP répartis sur 10 agents de l'EPTB, dont les 6 agents actuels de la cellule planification, avec un taux de subvention de 80 %. L'essentiel de l'activités est réalisé en régie.

La feuille de route de la cellule planification va essentiellement consister en 2021 à :

- La mise en place de la nouvelle Commission Locale de l'Eau et sa préparation à la future révision du SAGE en 2022 (en régie) ;
- Le déploiement d'un outil informatisé pour le suivi et l'évaluation des travaux en milieux aquatiques pour 15.000 € ;
- L'acquisition d'un drone de mesures permettant de réaliser des analyses photogrammétriques, topographiques et de suivi de l'usage des sols par capteurs (télédétection) pour 80.000 € ;
- La mise en place d'une formation, destinée aux techniciens et animateurs, sur les freins au changement de manière à pouvoir accompagner la sensibilisation des exploitants agricoles (10.000 €) ;
- La réalisation d'une étude en prestation de service sur le phosphore et l'érosion des sols (10.000 €).

### 2.1.3 Les ouvrages structurants

**On englobe dans ce chapitre le barrage d'Arzal et ses ouvrages associés (vannes de l'Isac et du Trévelo, pont de Cran), les trois barrages de Haute Vilaine, les navires (dont notre rotodévaseur utilisé pour les missions de dragage en régie dans l'estuaire), les bâtiments (siège de La Roche Bernard, ateliers et logements du barrage, maison du pont de Cran) et les stations de mesure. Les actions inscrites relèvent du « SOCLE ».**

En 2021, les investissements seront à nouveau concentrés majoritairement sur le barrage d'Arzal : plus de 2 M€, dont 1,7 M€ pour les seuls travaux de révision de la vanne N°2 : initialement programmés en 2020, ils ont été ajournés et décalés d'un an pour cause de Covid-19. 2021 marquera la fin de cette importante opération de rénovation démarrée en 2016, pour une enveloppe globale d'environ 7 M€.

Des investissements d'ampleur plus modeste sont prévus sur les barrages de Haute Vilaine, sur le navire rotodévaseur, sur les bâtiments (siège de La Roche Bernard, logements et atelier du barrage d'Arzal) et sur les stations de mesure.

Les dépenses de fonctionnement, comprenant les frais « ordinaires » (fournitures, petits équipements, matériels divers, eau et assainissement, énergie/électricité, etc...) et les opérations de maintenance récurrentes sont provisionnées à hauteur de 825 000 €.

	Investissement	Fonctionnement	Total	Subventions
Barrage d'Arzal	2 075 000 €	380 000 €	2 455 000 €	0
Barrages de Haute Vilaine	180 000 €	366 000 €	546 000 €	0
Navires	55 000 €	53 000 €	108 000 €	0
Autres	80 000 €	26 000 €	106 000 €	0
<b>Total ouvrages</b>	<b>2 390 000 €</b>	<b>825 000 €</b>	<b>3 215 000 €</b>	0

Les crédits totaux prévus en 2021 sur les ouvrages structurants (hors reports) s'élèvent à 3 215 000 € : 2 390 000 € pour la section d'investissement et 825 000 € pour la section de fonctionnement.

### 2.1.4 Les inondations

La reconnaissance en tant qu'Établissement Public Territorial de Bassin nous donne une légitimité pour élaborer une politique globale de prévention des inondations à l'échelle du bassin de la Vilaine. Dans ce schéma, nous agissons à la fois comme opérateur (actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vilaine) et comme coordinateur (garant de la cohérence d'ensemble des actions menées sur le bassin).

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) dresse le cadre des politiques à mener. Le Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) en est la déclinaison opérationnelle, avec la Commission Locale de l'Eau (CLE) comme instance de pilotage, ce qui garantit la cohérence avec les dispositions du SAGE. Elle est coprésidée dans ce rôle par le Préfet de Région et le Président de l'EPTB. Le 3<sup>ème</sup> PAPI Vilaine a été officiellement notifié en novembre 2020, avec près d'un an de retard sur le calendrier initial (le dossier a été déposé pour instruction en juillet 2019) pour cause de Covid-19. Les premières actions seront engagées en 2021.

Les opérations « Inondations » programmées en 2021 au titre du SOCLE (hors reports), représentent une enveloppe globale de 174 000 €, subventionnée à hauteur de 124 000 €.

	Investissement	Fonctionnement	Total	Subventions
PI « Socle »	3 500 €	170 500 €	174 000 €	124 000 €

### 2.1.5 Gestion des milieux aquatiques et Biodiversité

Les actions de 2021 poursuivent la mise en œuvre du SAGE soit par des actions récurrentes portant sur l'animation et la mise en œuvre à l'échelle du bassin versant de la politique du SAGE, soit par des actions ponctuelles. On recense également la poursuite des actions d'animation du site NATURA 2000 marais et le démarrage de l'élaboration du Document d'objectif du site NATURA 2000 estuaire et Baie de Vilaine initié en juin 2019.

Parmi les actions découlant de la mise en œuvre du SAGE, on trouve de nombreuses actions, la plupart réalisées en régie. Elles font majoritairement l'objet d'un accompagnement financier par l'Agence de l'Eau et la Région Bretagne.

Le travail réalisé sur les sites Natura 2000 marais de Vilaine et plus récemment Estuaire et Baie de Vilaine fait l'objet d'un accompagnement financier par l'Etat.

Pour les actions récurrentes du SAGE, on peut citer entre autres l'animation du réseau d'opérateurs GEMA et associées (bocage, pollutions diffuses, ruissellement), des actions de communication, le suivi de l'envasement de l'estuaire, le suivi des migrations de poissons au barrage d'Arzal... Des actions de communication et l'animation territoriale accompagnent ces volets. Elles ont pour objectif d'accompagner la nouvelle organisation de bassin, impliquant à la fois la refondation de notre établissement, et la nouvelle organisation des acteurs locaux.

Thématique	Missions socles Pôle Milieux Aquatiques et Biodiversité	Dépenses totales Prestations	Subventions
	NATURA 2000	26 000 €	25 000 €
	Suivis environnementaux	6 000 €	3 500 €
	Estuaire	53 000 €	0 €
	Migrateurs	30 000 €	2 500 €
	Mise en réseau, Formation opérateurs GEMA et compétences associées	20 000 €	16 000 €
	Sensibilisation, concours, expos, plaquettes, autres projets...	8 000 €	6 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>143 000 €</b>	<b>53 000 €</b>

Ainsi, le budget de prestations externalisées est de 143 000 euros TTC pour 2021.

Plusieurs demandes de subvention non indiquées ici ont été réalisées dans le cadre Plan France RELANCE Biodiversité et sont en attente (montant total demandé de l'ordre de 26 000 euros TTC)

On observe un niveau de travail élevé en régie au sein du Pôle Milieux Aquatiques et Biodiversité. Sur les 470 000 euros de dépenses que représentent les 9 ETP concernés, 70% sont subventionnés.

Dans le cadre de la démarche projet, des projets inscrits sur des budgets d'autres Pôles ou de la cellule planification sont pilotés par des agents du pôle MAB (étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climats, étude juridique pour l'établissement de protocoles de transferts de l'amont de la Vilaine ...).

### *2.1.6 Gouverner et faire partager nos actions*

Pour faire face à ses grandes évolutions, l'EPTB s'est doté d'une gouvernance structurée autour de 45 délégués syndicaux, d'un bureau syndical et de vice-présidents pour porter les politiques de l'établissement.

La mise en place d'un programme de formation des élus à la gestion de l'eau pour les adhérents de l'EPTB, les membres de la CLE et les élus intercommunaux du bassin de la Vilaine (cette activité sera menée essentiellement en régie en 2021 et a été budgétée la somme de 10.000 € pour la participation d'intervenants, la logistique des formations, la création des supports, la tenue d'un évènement type conférence-débat) sera nécessaire pour permettre la vulgarisation des connaissances autour de l'eau et une meilleure compréhension des enjeux autour de ses politiques.

Le territoire de l'établissement étant vaste, il nécessite une très grande mobilité et une mobilisation importante des élus. Le versement d'indemnités de fonction pour le président, les vice-présidents et la prise en charge des frais de mission (déplacement et repas) devra permettre de couvrir les frais inhérents à ces différentes fonctions qui sont estimé à environ 7500 €.

L'établissement a également besoin d'organiser et de développer ses capacités d'information tant à l'externe qu'en interne, de communiquer sur son existence, ses compétences, le travail mené avec les élus, avec ceux des ECPI et des communes, auprès des acteurs et des parties prenantes dans le domaine de l'eau et auprès du grand public. Cela nécessite de développer une stratégie de communication et un panel d'outils ou de moyens pour une réponse adaptée aux publics visés et aux territoires concernés. Une mission d'assistance et de conseil devrait permettre à l'établissement de construire sa communication, elle est estimée à environ 200 K€ sur 3 ans.

## 2.2 Les dépenses des compétences « à la Carte »

### *2.2.1 La Protection contre les Inondations*

Une majorité d'EPCI adhérents ayant opté pour le transfert de la compétence « Prévention des inondations (PI) » à l'EPTB, notre rôle d'opérateur local a pris une importance croissante avec une forte montée en puissance des actions en maîtrise d'ouvrage directe.

La programmation de nos actions découle du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), contractualisé avec l'État pour la période 2021-2026, et de ce transfert de compétence à l'échelon local.

Sont également comptabilisées dans ce chapitre les actions concernant les ouvrages hydrauliques classés au titre de la sécurité mais n'ayant pas de rôle « PI », dont la gestion a été déléguée à l'EPTB au travers d'une convention spécifique.

Fin 2019, 17 protocoles de transfert de la compétence « PI » étaient officiellement signés (16 protocoles bilatéraux et 1 protocole commun aux trois EPCI du bassin versant du Meu), ainsi qu'une convention de délégation de gestion avec la Communauté de Communes de Châteaubriant Derval, pour l'ouvrage hydraulique de l'étang des Forges à Moisdon la Rivière.

*Actions « à la carte » issues des transferts de compétence « PI »*

Des opérations sont budgétées sur les EPCI de Redon, Châteaubriant-Derval, Arc Sud Bretagne, Blain, Nozay, ainsi que sur le bassin du Meu (gestion des ouvrages transférés, travaux, études techniques ou réglementaires).

Elles représentent un budget prévisionnel de 755 000 € (303 000 € en investissement et 452 000 € en fonctionnement), subventionnées à hauteur de 255 000 €.

EPCI	Investissement	Fonctionnement	Total	Subventions
Oust à Brocéliande	0 €	7 500 €	7 500 €	0 €
Bassin du Meu (1)	0 €	90 000 €	90 000 €	34 000 €
Redon Agglomération	48 000 €	36 000 €	84 000 €	0 €
Châteaubriant-Derval-PI	205 000 €	80 000 €	285 000 €	187 000 €
Arc Sud Bretagne	50 000 €	180 000 €	230 000 €	34 000 €
Nozay	0 €	500 €	500 €	0 €
Blain	0 €	58 000 €	58 000 €	0 €
<b>Total</b>	<b>303 000 €</b>	<b>452 000 €</b>	<b>755 000 €</b>	<b>255 000 €</b>

*Actions à la carte issues des transferts de gestion d'ouvrages hydrauliques*

Comme signalé plus haut, elles concernent exclusivement le barrage de l'étang des Forges à Moisdon la Rivière :

	Investissement	Fonctionnement	Total	Subventions
Châteaubriant Derval - OH	58 000 €	34 000 €	92 000 €	0

*2.2.2 La Gestion des milieux aquatiques*

*Actions à la carte GEMA- Unité de Gestion Vilaine Aval (UGVA)*

Les actions concernent le protocole de transfert GEMA pour les territoires de Redon Agglomération, Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté et Golfe du Morbihan-Vannes Agglo.

Une commission locale de pilotage dénommée « **Comité Territorial Vilaine Aval** » a été mise en place avec un Président pour l'application du protocole. Elle rassemble les 8 élus délégués EPTB des EPCI concernés par le transfert de compétence, ainsi que des élus cooptés. Elle définit les orientations techniques et politiques et suit l'exécution du protocole de transfert, le Comité Syndical de l'EPTB restant l'organe délibérant. Ce Comité Territorial Vilaine Aval propose les orientations budgétaires indiquées ci-dessous.

Sur la période 2019-2022, le montant global des actions et des moyens humains envisagés ainsi que le montant des demandes de subventions (sous réserve de leurs validations) respectent les montants annuels globaux du protocole de transfert du 29 mars 2019 des EPCI à l'EPTB Vilaine hors travaux continuité ou sur le Saint Eloi non budgétés initialement.

Les principaux financeurs sont l'Agence de l'eau, la Région Bretagne, les départements, et les financeurs du programme Breizh Bocage.

Pour 2021, les actions envisagées sont les suivantes.

Thématique	<b>Pôle Milieux Aquatiques et Biodiversité Mission à la carte Unité de Gestion Vilaine Aval</b>	<b>Dépenses totales Prestation</b>	<b>Subventions</b>
	Etudes et Travaux Milieux Aquatiques	713 000 €	570 000 €
	Travaux Bocage	90 000 €	72 000 €
	Etudes Pollutions diffuses et profil de vulnérabilité	84 000 €	63 000 €
	Etudes et arrachage Jussie	50 000 €	23 000 €
	Actions de communication et formation	20 000 €	8 000 €
	Acquisition matérielle	2 500 €	0 €
	<b>TOTAL</b>	<b>960 000 €</b>	<b>736 000 €</b>

Ainsi, le budget de prestations est de 960 000 € TTC pour 2021.

Sur les 385 000 € de dépenses que représentent les 6.5 ETP concernés par les missions de la compétence à la carte, 80% sont subventionnés.

#### *Actions à la carte GEMA- Unité Est et Ouest de l'amont de la Vilaine*

Concernant la réorganisation des compétences GEMA, bocage, pollutions diffuses et ruissellement, sur le territoire de l'amont de la Vilaine, outre le temps passé en régie qui concerne plusieurs agents : travail pour l'élaboration des protocoles de transfert et de leurs annexes financières, mise en place de la gouvernance, procédures administratives liées au transfert, organisation des ressources humaines.... ; plusieurs prestations externes sont en cours ou prévues : mission du centre de gestion d'Ille et Vilaine sur l'organisation des ressources humaines, accompagnement juridique pour l'écriture des protocoles, mission sur l'organisation des systèmes informatiques. Le montant total de ces prestations externes est de l'ordre de 60 000 euros TTC.

Etant donnée la charge de travail actuelle des agents de l'EPTB et des Syndicats de bassins versants, un besoin d'appui temporaire est apparu pour la construction du contrat territorial unique sur l'unité Est en 2021 (pour un commencement d'actions en 2022). Cette mission pourrait être réalisée par un CDD porté par l'EPTB d'une année. Par ailleurs, un renforcement ponctuel du Pôle administratif et financier est à étudier en raison de la charge des travaux à mener.

Enfin, Vallons de Haute Bretagne Communauté va également engager une étude en 2021 sur son territoire vierge (non couvert aujourd'hui par un Syndicat), territoire qui est voué à intégrer l'unité Ouest en 2022. La question du portage de cette étude (EPTB/VHBC) sur cette année de transition 2021 se pose.

### **III - LE BUDGET EAU POTABLE**

#### **1.RECETTES**

Le budget annexe de l'eau potable est évidemment construit sur le principe « l'eau paye l'eau », mais le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine a souhaité que celui-ci puisse contribuer au budget principal pour financer la part des charges générales dédiées à la production d'eau potable.

Les recettes actuelles permettent d'envisager les investissements prévus à ce jour avec un recours modéré à l'emprunt. Une programmation a été validée au moment du vote des budgets 2013 et 2014, permettant de reporter un excédent croissant jusqu'en 2023, afin de financer au mieux les travaux de modernisation

de l'usine d'eau potable de Vilaine Atlantique, démarrés en 2017 (voir ci-dessous l'évolution des dépenses d'investissement sur la période 2016-2020).

Dépenses d'investissement					
En K€	2016	2017	2018	2019	2020
Budget eau potable	0,937	6,528	6,806	5,846	3,555

## 2.DEPENSES

Le service de production d'eau potable est géré budgétairement de façon indépendante.

Au démarrage du service (années 1970-80), les exercices déficitaires n'étaient pas l'exception. Depuis, l'extinction progressive de la dette, la pratique des dotations aux amortissements, une politique tarifaire à la fois attractive et contraignante, une Délégation de Service Public compétitive, ont permis de dégager des capacités d'autofinancement en rapport avec l'importance de l'enjeu stratégique de sécurisation à un niveau interrégional.

Grâce à notre « caisse unique » comptable, le fonds de roulement important de ce budget « profite » aux autres budgets de l'Établissement ; cet avantage très appréciable nous permet une économie substantielle de frais financiers.

Comme chaque année, le budget de l'eau potable participe à hauteur de 50 % à la couverture des dépenses de fonctionnement et d'investissement du barrage d'Arzal et couvre la totalité des dépenses générées par les mesures compensatoires à l'envasement de l'estuaire (dragages, études, etc...). Il couvre également une partie de la masse salariale, de frais généraux et d'amortissements du barrage.

En 2021, les dépenses d'investissement concerneront encore majoritairement **les travaux de restructuration de l'usine de Vilaine Atlantique** : (montant global de 21,9 M€ HT, réception finale prévue en 2023) : 2,25 M€ sont inscrits au budget pour cette opération (solde de la tranche ferme pour 1,25 M€ et démarrage de la tranche conditionnelle pour 0,4 M€). Toujours sur l'usine, des opérations ponctuelles déconnectées du programme de restructuration sont également prévues (rénovation d'ouvrages, travaux de mise en sécurité en lien avec la loi de protection militaire, le site étant classé Point d'Importance Vitale), il faut ajouter à cela la restitution d'un trop-perçu d'aide financière de l'Agence de l'eau pour 0,6 M€ portant ainsi l'enveloppe globale des crédits inscrits en investissements à 3 M€ pour 2021.

Concernant le reste de notre patrimoine, des investissements sont programmés à hauteur de 830 000 €, principalement sur les canalisations de transport :

- restructuration du feeder 44 (desservant Cap Atlantique et la Carene) au départ du réservoir de Kerrouault : 500 000 € ;
- provision pour le démarrage de la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux de l'Aqueduc Vilaine Atlantique (sur cette opération pèse néanmoins un recours déposé par l'association « Eau et Rivières de Bretagne », dont le jugement est toujours en attente) : 200 000 €.

Il faut également souligner en 2021 le démarrage de la mission d'audit du contrat de Délégation de Service Public, étape stratégique en prévision de la clôture de l'actuel contrat au 31 décembre 2023.

Au total les crédits nouveaux (hors reports) prévus en 2021 sur le budget Eau Potable s'élèvent à 4 400 000 € : 3 830 000 € pour la section d'investissement et 570 000 € pour la section de fonctionnement.

	Investissement	Fonctionnement	Total	Subventions
Usine	3 000 000 €	270 000 €	3 270 000 €	0
Autres	830 000 €	300 000 €	1 130 000 €	0
<b>Total</b>	<b>3 830 000 €</b>	<b>570 000 €</b>	<b>4 400 000 €</b>	<b>0</b>

## IV - LES MOYENS DES SERVICES

En matière de moyens généraux et compte tenu de l'évolution des effectifs, l'objectif est d'adapter les moyens en fonction des besoins tout en conservant une gestion rigoureuse et contrôlée.

### 4.1 Moyens humains

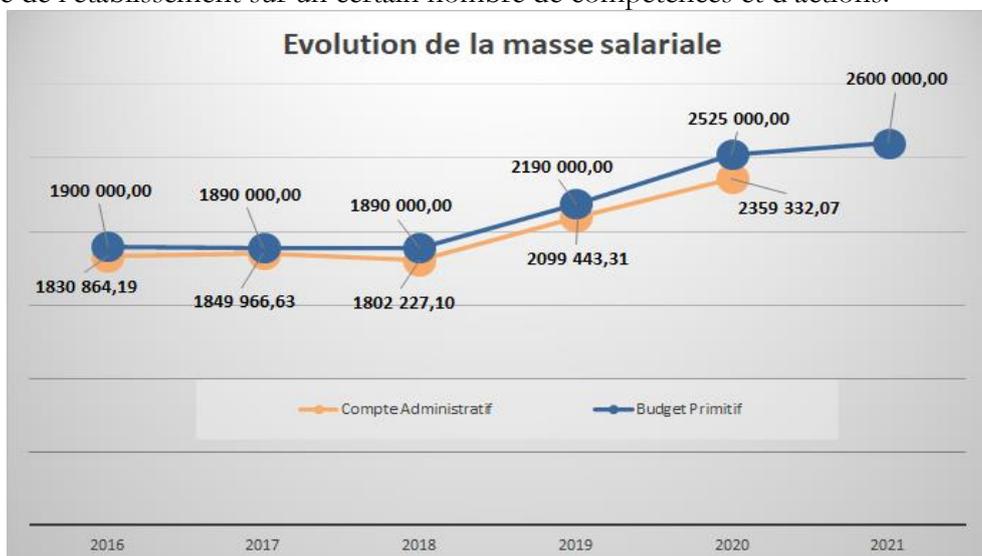
Du fait du transfert des compétences GEMA et PI, les crédits de la masse salariale inscrits pour 2021, sont en augmentation par rapport à 2020 et atteignent 2 600 000 €. Certains emplois pourvus en cours d'année 2020 sont désormais comptabilisés en année pleine. La part affectée aux missions socles est en baisse par rapport à 2020, passant de 2 110 000 € à 2 010 000 €. Cette diminution s'explique par un départ en retraite et la réaffectation de quotité de poste exercées au titre du socle sur les compétences à la carte, (notamment le temps passé par les services supports aux missions à la carte (PI et GEMA)). Quant à elle, la part affectée aux missions à la carte passe de 415 000 à 590 000 € traduisant la mise en œuvre des protocoles signés depuis 2019.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution dans l'inscription budgétaire :

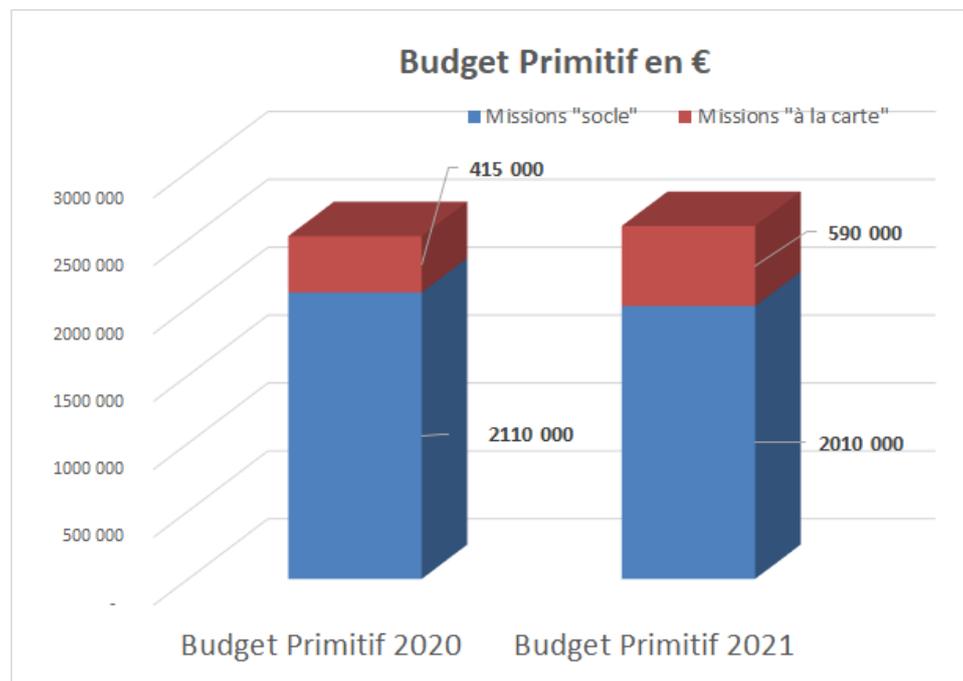
- La prévision sur un an de certains emplois pourvus en cours d'année 2020.
- La création d'emplois liée à la signature de protocoles de transfert de compétences PI et au renfort temporaire au sein du Pôle Milieux Aquatiques et Biodiversité.
- Une nouvelle année d'application de la réforme « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) impliquant une revalorisation indiciaire.
- L'impact de la mise en place du RIFSEEP notamment pour la filière Technique (Catégorie A et B), suite au travail en cours.
- Les augmentations liées au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) avec un avancement d'échelon à durée unique.
- Les promotions, avancements et mesures individuelles (mise en place de astreintes, monétisation des jours déposés sur les Compte Epargne Temps (CET), ...).
- Le coût des emplois non permanents (CDD, saisonniers et stages...) votés en décembre 2020.

### ***Evolution de la masse salariale depuis 5 ans :***

Le graphique suivant montre l'évolution annuelle du chapitre 012 pour le montant prévisionnel (Budget Primitif) et le montant réalisé (Compte Administratif). Le montant réalisé en 2020 est un peu en dessous de la prévision compte-tenu de la crise sanitaire liée au COVID-19, qui a notamment retardé l'embauche de certains agents. Le montant estimé pour le Budget Primitif 2021 traduit comme pour 2020 la montée en puissance de l'établissement sur un certain nombre de compétences et d'actions.



Pour 2021, la masse salariale prévisionnelle « socle » + « missions à la carte » est de 2 600 000 € répartie de la façon suivante :



En termes d'effectif, l'établissement compte au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

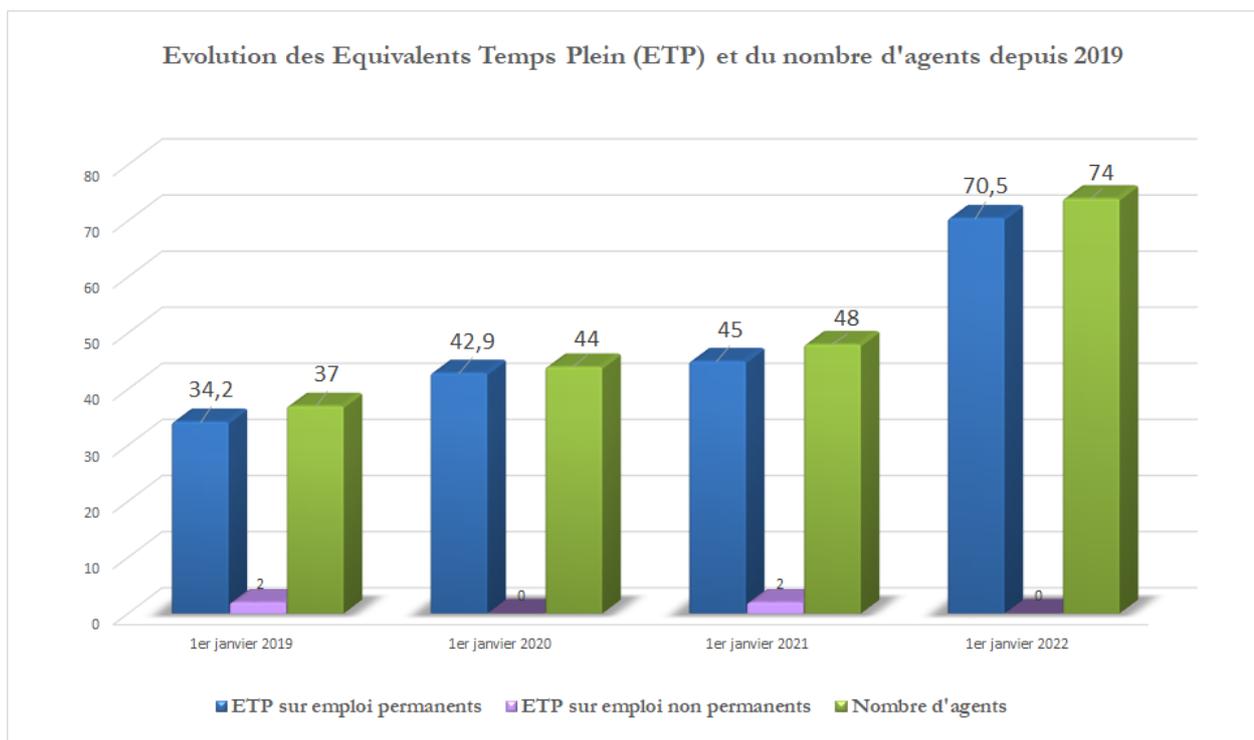
- 46 agents sur emplois permanents :
  - 35 fonctionnaires dont 2 dédiés à la GEMA à la carte, 1 dédié exclusivement à la PI à la carte, 2 assurant des missions socles et du PI à la carte et 2 aux barrages structurants multi usages de Haute Vilaine.
  - 6 contractuels en CDI dont 2 dédiés à la GEMA à la carte.
  - 2 contractuels en CDD dédiés à la GEMA à la carte.
  - 2 inscrits maritimes, l'un en CDI, l'autre en CDD.
  - 1 agent mis à disposition par le Conseil Départemental 35 dans le cadre du transfert des trois barrages structurants multi usages de Haute Vilaine.
- 1 agent sur emploi non-permanent :
  - Chargé de mission Suivi de la Qualité de l'Eau en CDD depuis le 1er décembre 2020 pour une durée d'un an.
- 1 agent en contrat d'alternance :
  - Contrat en alternance de niveau Master 2 sur la modélisation hydraulique

Au cours de l'année 2021, des recrutements sont à arbitrer :

- Un poste de technicien ou d'ingénieur pour renforcer le Pôle Milieux Aquatiques et Biodiversité pour une durée d'au moins un an. Cette embauche permettra de dégager du temps pour une partie des équipes qui se consacreront au travail concernant les contrats territoriaux sur le secteur de la Vilaine Amont.
- Concernant les compétences PI à la carte, il s'agit d'un emploi non permanent d'ingénieur d'au moins un an, pour la mise en œuvre des actions prévues dans les protocoles PI notamment sur la partie création de nouveaux ouvrages. Cet emploi est déjà chiffré dans les protocoles.

Pour 2021, ces 2 emplois augmenteraient la masse salariale d'environ 60 000 €.

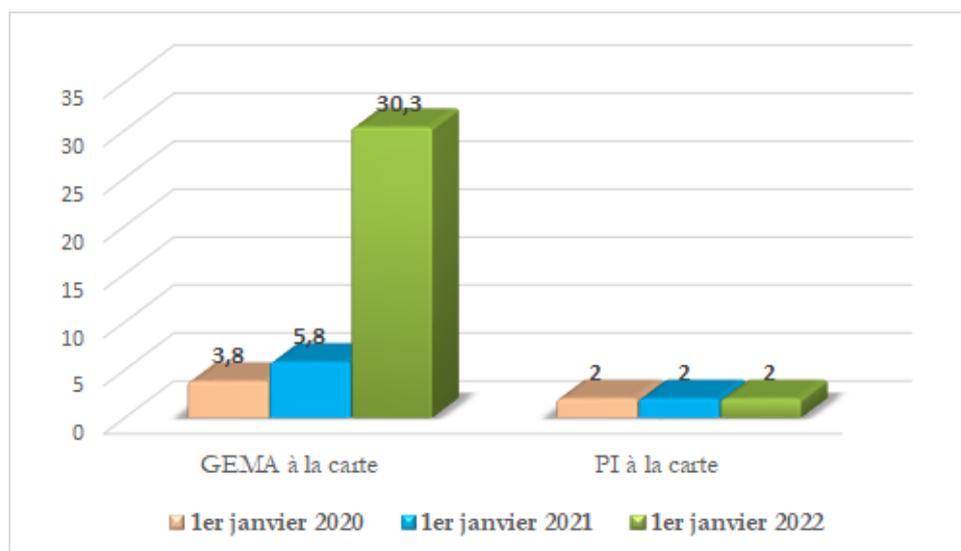
L'évolution en Equivalent Temps Plein (ETP) est la suivante :



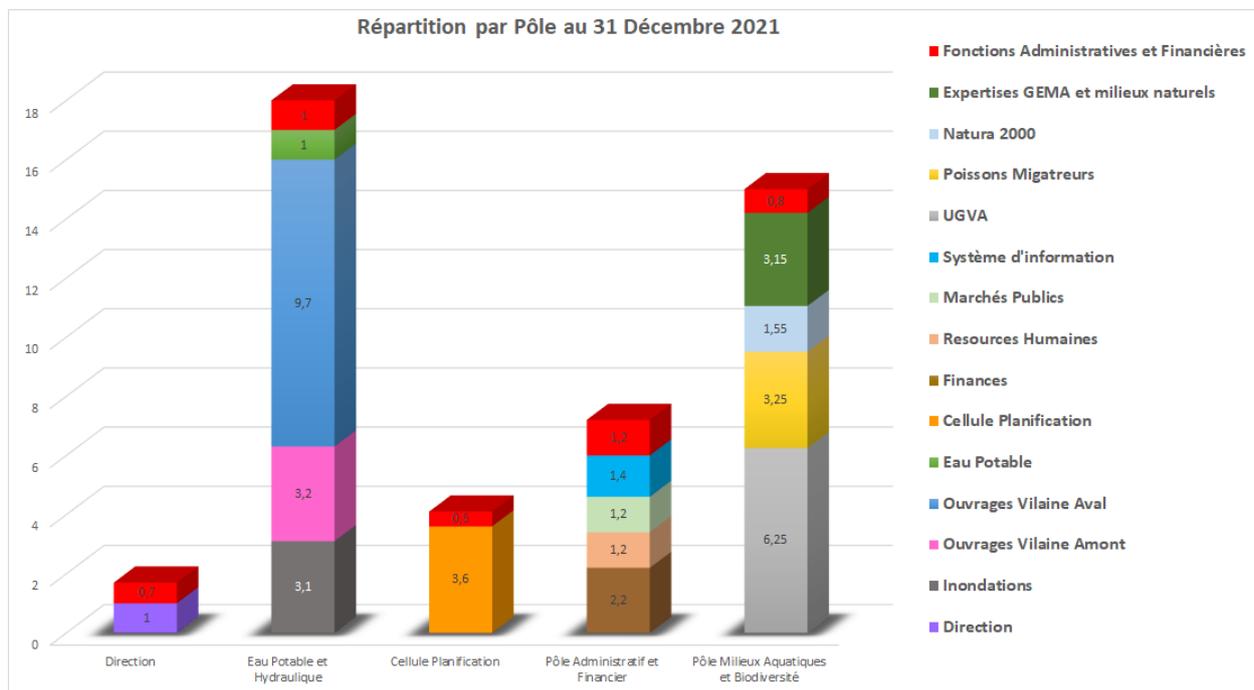
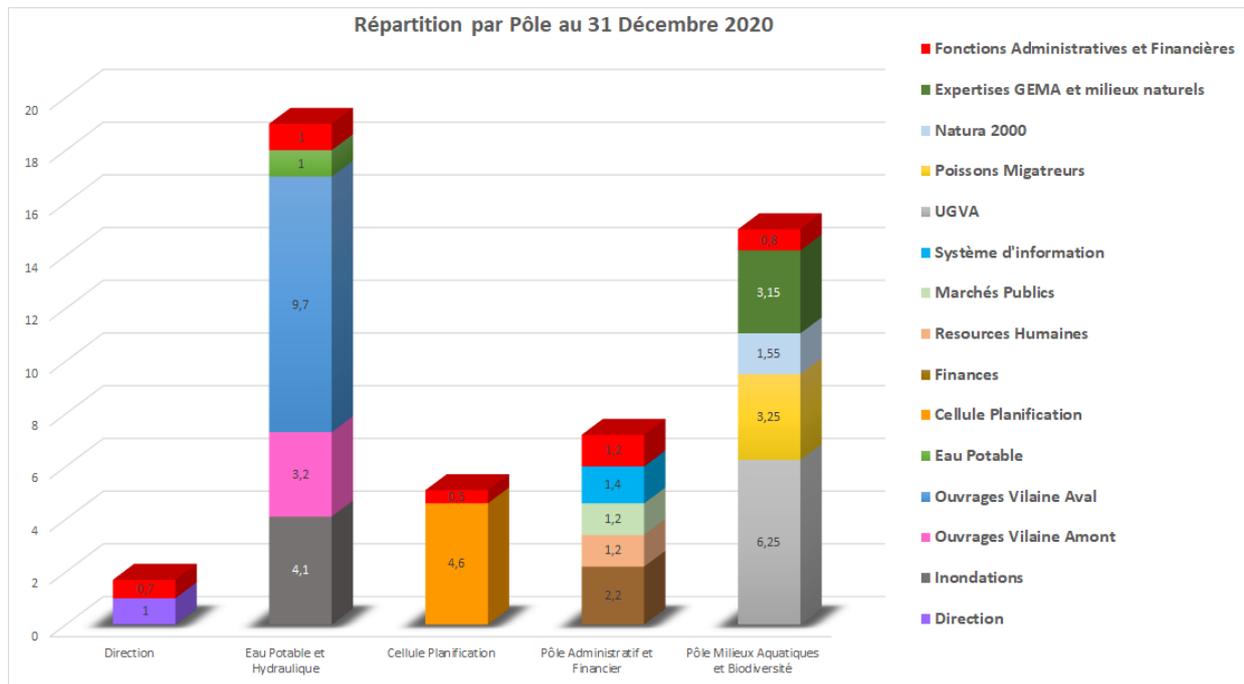
**Observations :**

Pour 2022, le nombre d'agents pris en compte intègre a minima les effectifs futurs liés à l'intégration des syndicats de la Vilaine Amont (base : agents présents au 1<sup>er</sup> septembre 2020 dans les syndicats)

De ce 1<sup>er</sup> graphique, on peut faire ressortir les ETP affectés aux missions à la carte et aux barrages Vilaine Amont de la façon suivante :



On peut analyser la répartition des effectifs par les grandes missions de l'EPTB, à l'aide des graphiques ci-dessous pour les années 2020 et 2021



Le présent rapport doit dorénavant, afin de satisfaire les nouvelles obligations réglementaires depuis la Loi du 7 août 2015, apporter des éléments sur les rémunérations, les avantages en nature, le temps de travail... pour mesurer les leviers potentiels.

**La situation en matière de temps de travail :**

Ce sujet fait actuellement l'objet de discussions avec les membres de l'Instance de Dialogue Social afin de mettre à plat le protocole ARTT voté en 2001, ce travail bien avancé sera soumis au Comité syndical

au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021 pour l'adoption d'un nouveau protocole et d'un règlement sur le temps de travail.

Voici la situation en termes de temps de travail à la fin de l'année 2020 :

Pour les agents travaillant à La Roche-Bernard, sur les sites de Redon et Rennes : 40 heures hebdomadaires avec 20 jours de RTT et 32 jours de congés annuels (CA).

Pour les 5 barragistes : cycles de travail sur 5 périodes d'une semaine incluant le travail certains jours de week-end. Ils bénéficient de 2,5 RTT et 32 jours de CA.

Pour les 2 pontiers : horaires de travail différents entre le travail sur le terrain (6, 8 ou 9 heures journalières en fonction de la saison) et le travail au Pont de Cran. Pour ce site, travail un week-end sur 2 et avec une quotité journalière de 8 heures d'avril à septembre et 7 heures d'octobre à mars. Ils bénéficient de 32 jours de congés.

Pour les deux marins : horaires de travail journaliers adaptés en fonction de l'activité de dragage ou de bathymétrie (dépendant des heures de marées), les périodes de dragage peuvent englober des week-ends et sont suivies de périodes de repos. En dehors de ces périodes, les marins effectuent un travail journalier de 8 heures. Les marins ne sont pas des agents territoriaux mais des inscrits maritimes, à ce titre ils dépendent de l'ENIM (Etablissement National des Inscrits Maritimes) et bénéficient d'un régime social différent.

Pour tous les agents, le temps de travail annuel est de 1 607 heures hormis pour un pontier qui est à 1 497 heures.

### **La situation en matière de régime indemnitaire et de prime annuelle :**

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est mis en place au sein de l'établissement. Toutefois compte tenu des évolutions dans l'organisation de l'EPTB ces dernières années, un travail avec les membres de l'Instance de Dialogue Social est en cours afin d'aboutir à une nouvelle proposition. Dans l'attente de cette délibération qui sera proposée avec une mise en œuvre rétroactive au 1er janvier 2021, les agents des catégories A et B de la filière technique restent sur les primes de grades en attente des textes.

Les agents de la filière administrative bénéficient d'une prime annuelle correspondant à l'indemnité départementale versée par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique à leurs agents.

### **La situation en matière de politique sociale :**

- Chèques-déjeuner versés à tous les agents souhaitant en bénéficier. Chèque de 8 € avec participation de l'employeur pour moitié. Coût employeur 2020 : 27 424 € (en 2019 : 26 436 €). Suite au comité syndical de décembre 2020, une réflexion avec la proposition de plusieurs scénarios va être engagée pour revaloriser le montant des chèques déjeuner.
- Participation employeur à la prévoyance : pour le maintien de salaire : versement mensuel de 7, 9 ou 12 € net en fonction de l'avis d'imposition de l'agent (impôt sur les revenus soumis au barème). De même, pour la mutuelle santé : versement mensuel de 7, 10 ou 14 € net en fonction de l'imposition de l'agent.
- Avantages en nature :
  - logement par nécessité absolue de services pour les 5 agents affectés au barrage d'Arzal ;
  - véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile pour les 4 cadres d'astreinte de la filière technique.
- Véhicules de service pour faciliter les déplacements et missions des agents ; ordinateurs portables et téléphones portables professionnels pour les agents de la filière technique ou responsables de pôle.

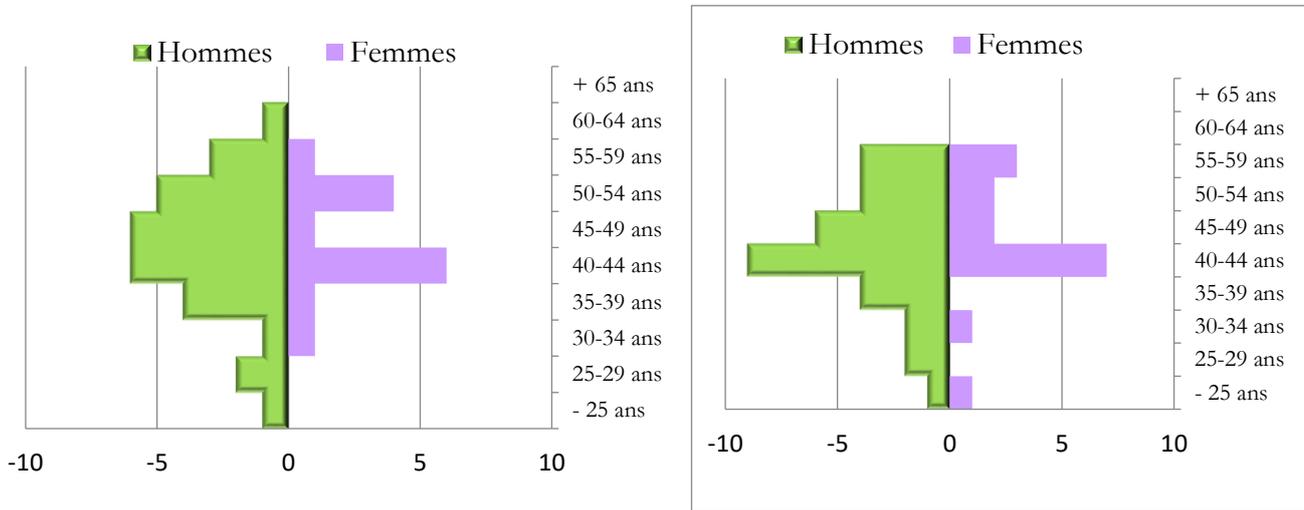
**La situation en matière d'âges et de sexe :**

**Moyenne d'âge :**

Au 31 décembre 2019 : 44,42 ans

Au 31 décembre 2020 : 43,58 ans

Pyramides des âges 2019 (à gauche) et 2020 (à droite) (agents présents au 31 décembre) :



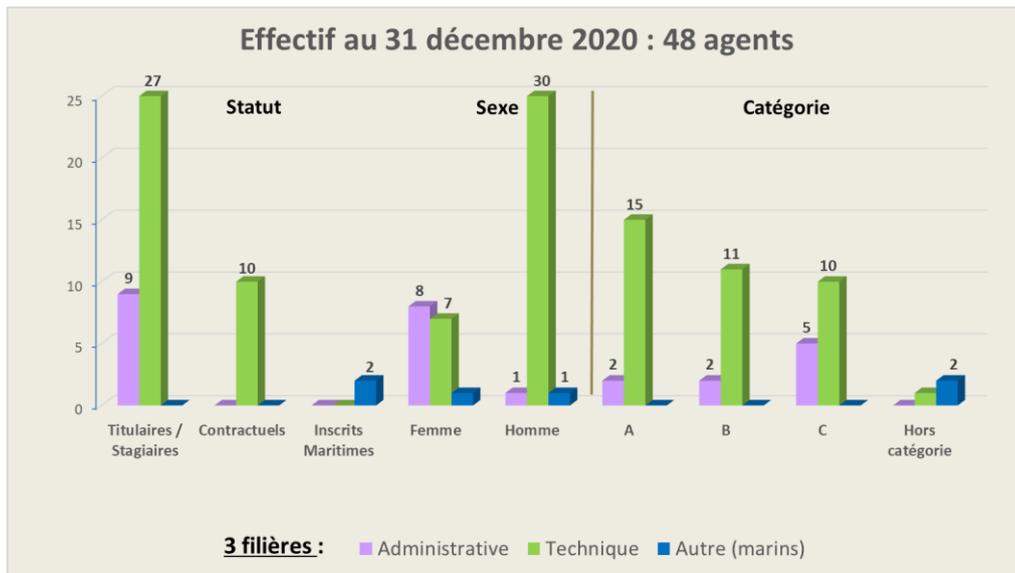
48 agents au 31 décembre 2020 :

8,33 % de moins de 30 ans, 27,08 % des effectifs de plus de 50 ans et la moitié des agents sont quaranténaires.

66,67 % d'hommes (32 hommes) – 33,33 % de femmes (16 femmes)

Site de La Roche-Bernard : 19 hommes – 14 femmes / Sites extérieurs : 13 hommes – 2 femmes

9 agents de la filière administrative : 1 homme – 8 femmes / 39 agents de la filière technique : 31 hommes – 8 femmes.



## 4.2 Moyens matériels

Concernant les moyens informatiques, une opération importante a été menée en 2020 pour faire évoluer l'infrastructure serveurs de l'EPTB de manière à pouvoir répondre aux évolutions de l'établissement (augmentation des utilisateurs, localisation multi-sites, développement du télétravail).

Les dépenses budgétées en 2021 correspondent au renouvellement habituel des équipements informatiques devenus obsolètes (18.000 €) et à l'acquisition de nouvelles solutions logicielles pour supporter l'évolution du nombre d'agents dans les ressources administratives :

Un logiciel paye/RH pour 9.200 € ; un logiciel de suivi des temps de travail (30.000 €) ; un logiciel d'aide au suivi des marchés publics (24.000 €) ; un logiciel de gestion de projet pour 2.000 €.

Il est aussi prévu de réaliser une étude informatique pour l'intégration des unités de gestion est et ouest de l'amont de la Vilaine pour 8.000 €.

Il convient également de prévoir le remplacement de 6 véhicules de la flotte de l'EPTB (dont 3 prévus non réalisés en 2020) et l'achat d'un ou 2 véhicules supplémentaires pour faire face aux besoins de déplacements des équipes sur le terrain notamment au sein de l'unité de gestion Vilaine Aval ainsi que du mobilier de bureau selon un plan pluriannuel qui résulte d'une étude ergonomique menée par les services du CDG 44. L'enveloppe globale nécessaire est estimée à 223 000 €.

## V - LA DETTE

La dette du budget principal et annexe est peu élevée et la durée de désendettement est d'environ 2,5 années mais non représentatif.

Concernant le budget de l'eau, une partie des emprunts est apportée par une avance à taux 0% de l'Agence de l'eau. (versements en 2016 et 2019)

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Dette Budget principal</b>	2 420 916	2 234 709	2 046 065	1 854 869	1 661 005
Taux moyen	3,87%	3,87%	3,87%	3,87%	3,87%
Durée résiduelle moyenne	12	11	10	9	8
Désendettement en années	1,99	3,48	1,79	2,15	2,40
<b>Dette eau potable</b>	9 037 466	8 376 525	11 302 097	10 593 573	12 695 437
Taux moyen	3,27%	3,86%	3,86%	3,86%	3,86%
Durée résiduelle moyenne	21	20	19	18	17
Désendettement en années	7,70	3,29	6,11	5,09	4,54

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	01/01/2024	02/01/2025
<b>Dettes Budget principal</b>					
En cours	<b>1 464 350</b>	<b>1 264 774</b>	<b>1 062 142</b>	<b>856 215</b>	<b>747 044</b>
Capital payé sur la durée	196 656	199 576	202 631	205 927	109 171
Intérêt payé sur la durée	65 883	58 652	51 327	43 824	36 944
Taux moyen	3,87%	3,87%	3,87%	3,87%	3,87%
<b>Dettes eau potable</b>					
En cours	<b>11 779 241</b>	<b>10 576 523</b>	<b>9 762 098</b>	<b>8 940 063</b>	<b>7 852 235</b>
Capital payé sur la durée	1 174 030	1 202 718	814 425	822 035	829 995
Intérêt payé sur la durée	118 808	93 080	72 000	68 000	68 000
Taux moyen	3,86%	3,86%	3,86%	3,86%	3,86%
<b>Dettes globale</b>					
En cours	<b>13 243 591</b>	<b>11 841 297</b>	<b>10 824 240</b>	<b>9 796 278</b>	<b>8 599 279</b>
Capital payé sur la durée	1 370 685	1 402 294	1 017 056	1 027 962	939 166
Intérêt payé sur la durée	184 691	151 732	123 327	111 824	104 944

## VI - ANNEXE

### **Annexe 1 : Analyses budgétaires**

Concernant le budget principal, les recettes sont en hausse en lien avec le transfert des barrages de Haute Vilaine depuis 2020. Elles permettent de générer l'autofinancement nécessaire pour réaliser nos investissements en raison du versement en hausse du Budget annexe. La prévision du budget 2021 est établie sur les dépenses et recettes nécessaires pour exercer la compétence socle. Le niveau de dépenses d'investissement est en augmentation par rapport à l'exercice 2020 en raison du COVID alors que le niveau des dépenses de fonctionnement connaît un fléchissement à la baisse.

Le tableau du budget principal montre une stabilité des dépenses de gestion et une baisse de la masse salariale en lien avec les mises en œuvre concernant les missions à la carte.

Les recettes sont plus variables puisqu'elles sont en lien avec le versement de subventions dépendant de la réalisation des programmes. En réalité, on pourrait moyenner les recettes autour de 5 000 000 € ce qui donne une épargne disponible de plus de 750 000 €. L'année 2020 n'est pas représentative en raison de la crise sanitaire. En 2021, les recettes augmentent en proportion des nouvelles dépenses. Le fond de roulement paraît important mais il permet de financer les investissements et de faire face aux imprévus.

<b>BUDGET M14 – socle Prévisions</b>	2020	2021
<b>A - RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 080 000</b>
Dotations et participations		
Statutaires	1 200 000	1 200 000
Autres participations (CPM, CD56, CD35, Symerval, CC Vitré)	649 000	704 000
Subventions	681 000	836 000
Produit des services, du domaine	2 209 000	2 064 000
Autres produits de gestion courante	253 000	266 000
Atténuation de charges	8 000	10 000
<b>B - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 201 000</b>	<b>4 149 000</b>
Charges de personnel	2 110 000	2 010 000
Charges à caractère général	1 992 000	2 010 000
Charges de gestion courante	99 000	129 000
<b>C- EPARGNE DE GESTION (A-B)</b>	<b>799 000</b>	<b>931 000</b>
Intérêts de la dette	73 000	67 000
<b>D- EPARGNE BRUTE (C-Intérêts)</b>	<b>726 000</b>	<b>864 000</b>
	<b>14,52%</b>	<b>17,01%</b>
Remboursement capital	194 000	197 000
<b>E - Epargne disponible</b>	<b>532 000</b>	<b>667 000</b>
<b>F - Dépenses d'investissement</b>	<b>2 876 000</b>	<b>3 151 800</b>
Etudes	228 000	299 500
Equipements	617 000	633 500
Travaux	2 031 000	2 218 800
<b>G - Recettes d'investissement</b>	<b>374 400</b>	<b>80 000</b>
FCTVA	364 000	80 000
Subventions d'équipement	10 400	
<b>K - Fonds de roulement net global</b>	<b>1 815 922</b>	

Concernant le budget annexe de l'eau, les recettes et dépenses sont également stables, sauf en 2017 et 2018 en lien avec de fortes ventes d'eau en raison de la sécheresse.

Le niveau de recettes minimum du service est attendu autour de 6,1 M€.

Le fond de roulement (14 M€) est aussi très important mais en forte diminution en raison de la réalisation des travaux de restructuration de l'usine (22 M€). L'épargne nette est d'environ 0,3 M€ en raison d'un remboursement d'un trop perçu de l'Agence de l'eau.

Les prévisions budgétaires du budget annexe sont basées sur une année « normale » de vente d'eau et comparable à 2019 et 2020. L'année a été marquée par une année chaude qui n'a pas augmenté la production en eau. Les dépenses d'investissement sont en baisses en raison de l'avancement des travaux de l'usine dont la tranche 1 s'est terminée en 2020.

<b>BUDGET M49 Prévisions</b>	2020	2021
<b>A - RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 115 000</b>	<b>6 120 000</b>
Redevances versées	6 000 000	6 000 000
Produit des services, du domaine	45 000	50 000
Autres produits de gestion courante	70 000	70 000
<b>B - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 502 000</b>	<b>4 480 000</b>
Charges de personnel	950 000	950 000
Charges à caractère général	3 197 000	3 175 000
Charges de gestion courante	355 000	355 000
<b>C- EPARGNE DE GESTION (A-B)</b>	<b>1 613 000</b>	<b>1 640 000</b>
Intérêts de la dette	145 500	120 000
<b>D- EPARGNE BRUTE (C-Intérêts)</b>	<b>1 467 500</b>	<b>1 520 000</b>
	<b>24,00%</b>	<b>24,84%</b>
Remboursement capital	993 000	1 180 000
<b>E - Epargne disponible</b>	<b>474 500</b>	<b>340 000</b>
<b>F - Dépenses d'investissement</b>	<b>5 530 000</b>	<b>3 441 000</b>
Etudes	190 000	241 000
Equipements	327 500	270 000
Travaux	5 012 500	2 930 000
<b>G - Recettes d'investissement</b>	<b>1 410 000</b>	<b>1 410 000</b>
TVA	1 110 000	1 110 000
Créances	300 000	300 000
<b>K - Fonds de roulement net global</b>	<b>15 426 251</b>	

Les membres du Comité syndical prennent acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientation budgétaire à cette séance du 5 février 2021

Pour extrait conforme,

Le Président de l'EPTB Vilaine

Jean-François MARY